

Dans ce numéro

2-3

Appels mondiaux :
République du Congo,
Bangladesh, Salvador
et Syrie.
Mise à jour.

4

Nouvelles.



Février 2007,
vol. 37, n° 1

edfA

L'injection létale est inhumaine selon des tribunaux américains

« C'est vraiment comme s'il était mort sous la torture. »

Déclaration du docteur Jonathan Groner, professeur à la faculté de médecine de l'État de l'Ohio, à propos de l'exécution d'Angel Diaz

Il a fallu trente-quatre minutes pour faire mourir Angel Diaz, exécuté par injection en Floride, aux États-Unis, en décembre 2006. D'après certaines informations, il a bougé, grimacé et tenté de parler pendant plus de vingt minutes après l'injection. Les aiguilles avaient été mal plantées et le mélange mortel de produits chimiques n'a pas été injecté dans les vaisseaux sanguins mais dans les tissus mous adjacents. Un témoin a indiqué que les bras d'Angel Diaz portaient des traces de brûlures dues aux produits chimiques. Une seconde injection a été nécessaire pour en finir avec l'exécution.

Ce ratage a poussé la Floride à suspendre toutes les injections létales dans l'attente des résultats d'une enquête sur la procédure en place. La même semaine, un juge fédéral a estimé que le dispositif en vigueur en Californie était « cassé » et marqué par « un manque de professionnalisme généralisé ». Il a recommandé au pouvoir exécutif de revoir la méthode utilisée pour procéder aux exécutions. D'autres États américains sont en train de se pencher sur leur protocole d'injection létale, ce qui ne fait que renforcer l'argument selon lequel cette manière clairement « inhumaine » d'appliquer la peine capitale n'est pas moins cruelle ou assimilable à de la torture que les autres méthodes.

Les États-Unis ont commencé à recourir à l'injection létale il y a presque trente ans : ils l'ont utilisée pour la première fois en 1982. Depuis, près de 900 condamnés ont été exécutés de cette façon dans le pays, tandis que les autres méthodes – chaise électrique, pendaison, gazage et peloton d'exécution – ont pratiquement été abandonnées. La Chine, le Guatemala, les Philippines, Taiwan et la Thaïlande ont adopté l'injection létale une vingtaine d'années après les États-Unis. D'autres pays

comme l'Inde, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viêt-Nam envisagent d'y recourir.

Cette méthode consiste à injecter des doses mortelles d'un mélange de trois produits chimiques : le pentotal de sodium, qui provoque une anesthésie générale ; le bromure de pancuronium, qui induit une paralysie musculaire, et le chlorure de potassium, qui arrête le cœur. Lorsque la dose de pentotal de sodium n'est pas suffisante, l'effet anesthésiant peut disparaître rapidement et le condamné endure un véritable supplice lors de l'arrêt cardiaque. De plus, la paralysie l'empêche d'exprimer sa souffrance. L'Association américaine des médecins vétérinaires considère qu'il est inacceptable d'utiliser le bromure de pancuronium pour euthanasier les animaux de compagnie, et son utilisation a été interdite dans plusieurs États. En septembre 2003, une loi prohibant l'usage de ce produit pour l'euthanasie des chats et des chiens est par exemple entrée en vigueur au Texas. Or, cet État est précisément celui qui recourt le plus fréquemment à l'injection létale pour les êtres humains : depuis 1982, près de 400 personnes y ont été exécutées grâce à cette méthode.

La plupart des organisations médicales internationales et nationales sont d'accord pour dire que tout praticien participant directement ou indirectement à une exécution viole l'éthique médicale. Malheureusement, il n'existe guère de volonté de prendre des mesures en cas de manquement à ces principes. De nombreux praticiens respectent les règles d'éthique et refusent de prendre part à des exécutions, mais d'autres affichent une attitude exactement inverse. Amnesty International exhorte tous les professionnels de la médecine à ne pas participer à des exécutions et à soutenir la campagne pour l'abolition de la peine de mort.



Chambre d'exécution du pénitencier de Terre Haute, dans l'Indiana. De nombreux États américains sont en train de réexaminer le recours à l'injection létale.



D'anciennes détenues torturées dans le centre de détention de Khiam, au Liban, parlent avec Irene Khan (2006).

© Sarah Hunter

Al est témoin du chaos et du désespoir au Proche-Orient

Lorsque la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, est arrivée au Liban début décembre 2006, la capitale, Beyrouth, était remplie de manifestants. Certains dénonçaient le dernier assassinat politique en date, d'autres défilaient contre le gouvernement au pouvoir. Cette halte au Liban constituait la première étape d'une visite régionale qui a également conduit la secrétaire générale en Israël et dans les territoires occupés, y compris en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Ce déplacement s'inscrivait dans le cadre d'une série de visites effectuées par Amnesty International dans la région à partir de la mi-2006. La secrétaire générale a ainsi pu constater personnellement les dommages et la désolation provoqués chez les civils par la guerre de l'été dernier entre le Hezbollah (Parti de Dieu) et les forces israéliennes, ainsi que par le conflit qui se poursuit entre Israéliens et Palestiniens en Israël et dans les territoires occupés.

Au cours de leur périple, les délégués d'Amnesty International ont recueilli des témoignages de détresse et de désespoir : ils ont notamment rencontré des pêcheurs libanais ayant perdu leur gagne-pain après que des nappes de pétrole se furent échappées des pétroliers bombardés ; des travailleurs de la Croix-Rouge dont les efforts pour sauver des vies au Liban avaient été ruinés parce que les bombardements israéliens avaient coupé les routes et les ponts ; des victimes de tirs de roquette palestiniens contre la ville israélienne de Sderot, et des victimes palestiniennes de bombardements israéliens.

Les délégués ont aussi rencontré la famille Athamna, de Beit Hanoun, dans la bande de Gaza, qui a perdu 18 de ses membres – dont huit enfants – lorsque sa maison a été bombardée par les forces israéliennes en novembre 2006. Au total, 12 obus sont tombés sur leur habitation et dans les environs. Plusieurs membres de la famille ont été tués dans leur sommeil. D'autres sont morts dans la rue alors qu'ils essayaient de fuir les bombardements. Des dizaines d'autres civils ont été blessés. Irene Khan a décrit par la suite les scènes de désolation qui ont accueilli les délégués d'Amnesty International à leur arrivée à Beit Hanoun : « Des maisons réduites en gravats, d'autres auxquelles il manque des murs entiers, des routes tellement abîmées qu'elles ressemblent à des champs qu'on

viendrait de labourer. Y a-t-il eu un tremblement de terre à Gaza ? Non, l'armée israélienne a « visité » la région pendant une semaine il y a un mois ; 70 Palestiniens, dont la moitié étaient des civils, ont été tués. »

La famille Athamna fait partie des milliers de familles palestiniennes dont la vie a été anéantie par les frappes militaires israéliennes. En 2006, environ 650 Palestiniens, parmi lesquels de nombreux civils, ont été tués par les forces israéliennes, ce qui représentait trois fois plus de victimes qu'en 2005.

À Cana, dans le sud du Liban, Amnesty International a rencontré des personnes ayant survécu au bombardement aérien d'un immeuble par l'armée israélienne en juillet dernier, qui avait fait 29 victimes dont 23 enfants. Une femme a raconté qu'elle s'était retrouvée par terre, coincée sous des décombres, et qu'elle entendait les cris de plus en plus faibles de sa fille en train de mourir. Après avoir mené leur propre enquête, les autorités israéliennes ont reconnu que cette attaque avait été une erreur. Elles n'ont toutefois pas précisé quelles erreurs avaient été commises, ni indiqué si les responsables avaient été amenés à rendre des comptes. Amnesty International continue de réclamer une enquête indépendante sur toutes les attaques commises contre des civils et sur les autres violations des droits humains et du droit international humanitaire perpétrées par Israël et le Hezbollah lors du conflit qui les a opposés.

Lors de sa visite au Proche-Orient, Irene Khan s'est entretenue avec de hauts responsables des gouvernements israélien, palestinien et libanais, et avec des représentants du Hezbollah. Elle a demandé à tous ses interlocuteurs de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Elle a aussi étendu son appel aux chefs de gouvernement des pays de l'Union européenne, les exhortant à « user de [leur] position de dirigeants et à prendre une initiative courageuse pour mettre fin à une situation de crise qui dure depuis trop longtemps, et ce en plaçant les droits humains au cœur de [leur] réflexion ». ➤ Israël et territoires occupés : l'impassé (MDE 15/093/2006)



© EFAI

